

DEPENSES				
ECOLES applicable du 1er septembre 2026 au 10 juillet 2027				
1°)		2025	2026	
a)	GARDERIES / Crédit de fonctionnement par école maternelle ou primaire	137,50 €	139,00 €	
b)	Pharmacie (par école)	108,00 €	109,00 €	
c)	Abonnements (périodiques, informatique...)	214,00 €	216,00 €	
d)	NOEL / goûter- cadeaux (jouets, livres, chocolats...) à l'attention exclusive de l'enfant en maternelle <i>Par enfant de Bar-sur-Aube</i>	11,50 €	11,60 €	
e)	FOURNITURES SCOLAIRES / PAR ELEVE <i>y compris papeterie, petit matériel, jeux, livres bibliothèque...</i> Supplément par élève pour les CLIS :	46,00 €	46,40 €	
f)	MANUELS SCOLAIRES (par école primaire)	450,00 €	455,00 €	
g)	CLASSES DE MER, DE NEIGE, VERTES, etc.../ SUBVENTION pour l'année scolaire <i>Par enfant de Bar-sur-Aube (1 classe par école)</i>	29,50 €	29,80 €	
h)	ATTRIBUTION D'UN CREDIT POUR TRANSPORT DES ELEVES pour l'année scolaire ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES par enfant (Bar sur Aube et extérieur)	2,05 €	2,07 €	